**Newsletter - Décembre 2020**

[**handicap.paris.fr**](https://handicap.paris.fr)

# Le chiffre du mois

**109 893 demandes reçues à la MDPH en 2019**

# Actualités

* **Place aux jeux !**

En cette période de fin d’année, nous vous invitons à jouer avec nos idées de jeux accessibles ou ayant pour thématique le handicap.

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/place-aux-jeux/)

* **Paris 2024 : pour des Jeux inclusifs et accessibles**

Paris inclusive et accessible. Voici un des slogans que souhaitent porter haut et fort les organisateurs et la Ville de Paris pour les Jeux olympiques et paralym­piques 2024. Près de 350 000 visiteurs en situation de handicap seront accueillis.

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/paris-2024-pour-des-jeux-inclusifs-et-accessibles/)

* **Guide des solidarités Hiver 2020-2021**

Édité à 110 000 exemplaires, ce guide présente les prin­cipales structures parisiennes qui aident à faire face aux situations d’urgence (manger, se laver, être écouté, être hébergé, exercer ses droits…). Retrouvez tous les dispositifs d’aides.

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/guide-des-solidarites-hiver-2020-2021/)

* **Conseil Local du Handicap de Paris Centre : à vos candidatures !**

À l’occasion du 3 décembre, journée internationale des personnes handicapées, la Mairie de Paris Centre a

annoncé la relance du Conseil Local du Handicap. Vous avez jusqu’au 4 janvier pour vous inscrire.

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/conseil-local-du-handicap-de-paris-centre-a-vos-candidatures/)

* **Association Cerep-Phymentin : publication d’un livret sur le handicap psychique**

Un travail mené par les associations de parents APACEP – hôpital de jour André Boulloche et APACM – hôpi­tal de jour du Parc Montsouris ainsi que l’association Cerep-Phymentin.

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/association-cerep-phymentin-publication-dun-livret-sur-le-handicap-psychique/)

[Consulter toute l’actualité](https://handicap.paris.fr/actualites/)

# Agenda

* **Agir handicap – Droit Pluriel**

Vous avez un problème de droit et vous êtes en situa­tion de handicap ? Droit Pluriel met à votre disposition une équipe de juristes et d’avocats pour vous apporter une réponse gratuite.

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/agenda/agir-handicap-droit-pluriel/)

* **Vidéos gym senior**

Vidéos de séances de sports destinées aux seniors sourds en LSF

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/agenda/videos-gym-senior/)

* **Journée d’étude EXPAIRs 2021**

Que peuvent apporter les patients aux professionnels et à leurs pairs ? Événement en ligne, le 28 janvier.

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/agenda/journee-detude-expairs-2021/)

[Consulter tout l’agenda](https://handicap.paris.fr/agenda/)

# La MDPH recrute

2 postes de référents de parcours

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/documents/2020/11/Fiche-de-poste-referent-de-parcours.pdf)

Évaluateur Ergothérapeute

[En savoir plus](https://handicap.paris.fr/documents/2020/12/Fiche-de-poste-evaluateur-Ergotherapeute.pdf)

# Textes juridiques

[**Décret n° 2020-1287 du 23 octobre 2020 :**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042459350)

Création d’une indemnité de fonctions particulières pour les accom­pagnants d’élèves en situation de handicap exerçant les missions de référent (prévues à l’article L. 917.1 du code de l’éducation).

[**Décret n° 2020-1251 du 13 octobre 2020 :**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042421132?r=ObwlsojxXS)

Revalorisation de l’allocation supplémentaire d’invalidité et modifica­tion du mode de calcul : 750 euros par mois pour une personne seule et 1 312,50 euros par mois pour une personne en couple.

[**Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 :**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042520662)

Autorisation de la prorogation de l’état d’urgence sanitaire et création de diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

[**Décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020 :**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042512657)

La liste des personnes susceptibles de développer des formes graves de Covid-19 pouvant bénéficier du chômage partiel est élargie.